

Zeitschrift: Collage : Zeitschrift für Raumentwicklung = périodique du développement territorial = periodico di sviluppo territoriale

Herausgeber: Fédération suisse des urbanistes = Fachverband Schweizer Raumplaner

Band: - (1995)

Heft: 2

Artikel: La "lisière" entre les espaces publics et privés, potentialités et contraintes

Autor: Gasser, Philippe

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-957537>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

QUELQUES ASPECTS DE LA TRANSITION ENTRE ESPACES PUBLICS ET PRIVÉS SONT ILLUSTRÉS A L'AIDE DE L'EXEMPLE DU VILLAGE VAUDOIS DE CHESEAUX. COMMENT SE DÉFINIT CETTE TRANSITION ? QUELS ÉLÉMENTS SIGNIFICATIFS CONSIDÉRER ? QUELLES POTENTIALITÉS EN DÉCOULENT POUR LE FUTUR ?

La "lisière" entre les espaces publics et privés, potentialités et contraintes

► Philippe Gasser

Der Übergang zwischen öffentlichem und privatem Raum - Möglichkeiten und Zwänge

Im Dorf Cheseaux wird der Übergang vom öffentlichen zum privaten Raum nicht durch eine Linie bestimmt. Der Übergang hat Tiefe und einen Reichtum, welcher durch die Straßenfronten, das vielfach genutzte Vorland und die Höfe bestimmt wird. Diese überlieferten Elemente bilden eine wertvolle Grundlage für die Neugestaltung und Belebung des Ortskerns.

Un village typique

Pour traiter un problème commun à de nombreux villages suisses, l'article s'appuie sur l'exemple révélateur de Cheseaux. Ce village s'est formé autour d'un axe de circulation SW/NE qui, à ses extrémités, s'éclate en plusieurs branches. Cet axe est bordé d'une suite de bâtiments d'origine agricole dont l'orientation est également SW/NE, conformément à ce que l'on retrouve dans de nombreux villages vaudois.

Situé à 8 km du centre de Lausanne et comptant 3'000 habitants, ce village est sur le point de vivre d'importantes mutations. L'espace public, aujourd'hui fortement sollicité par le trafic routier, sera déchargé par une route de contournement dont la mise en service est prévue dans trois ans. La proximité de Lausanne et les améliorations en cours d'une ligne de chemin de fer régionale rendent ce village plus accessible que de nombreux quartiers de la banlieue lausannoise. Ces avantages pourraient stimuler un développement réel du centre de Cheseaux dans les années à venir. Des mesures d'aménagement seront élaborées en partant de l'analyse des "codes" qui régissent

l'espace public et ses rapports avec l'espace privé. En voici les éléments constitutifs :

Les fronts de rue

Les principaux éléments servant à la définition de l'espace public¹ sont les fronts de rue : façades, murs, haies, clôtures, etc... (cf fig. 4). Ceux-ci délimitent l'espace public (au sens large) de la rue et en fixent la structure par les relations fonctionnelles, esthétiques et de valeurs qui s'y établissent. L'examen de ces fronts fournit de nombreux enseignements sur la réalité et les potentialités d'aménagement du centre de cette localité. En voici deux exemples :

- L'ordre contigu est peu fréquent. Les distances entre les bâtiments sont faibles et servent d'accès à des cours intérieures ou aux vergers et champs.
- Le niveau du rez-de-chaussée des immeubles est parfois surélevé (parties habitées), parfois à même le sol (étables ou granges). Cette différence marque le rapport entre l'espace de la rue et les affectations intérieures existantes ou possibles des bâtiments.

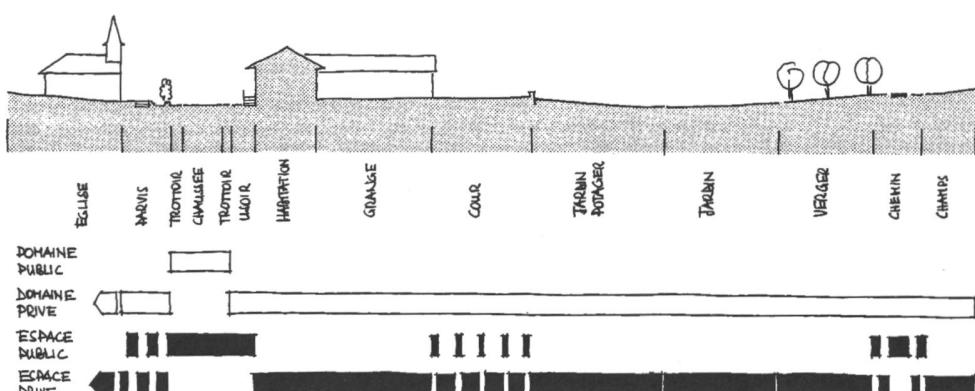


Fig. 1
Coupe type et transitions entre espace public et espace privé.

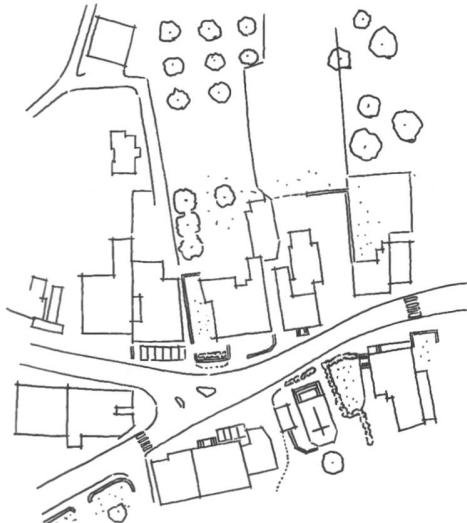


Fig. 2: Relevé de l'état existant

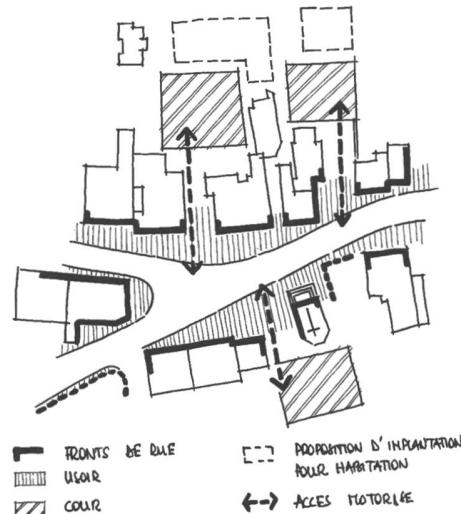


Fig. 3: Interprétation des éléments significatifs des espaces publics

"L'usoir"², espace polyfonctionnel

L'espace entre les fronts de rue se signale aujourd'hui par une structuration longitudinale caractéristique. Le milieu est occupé par la chaussée. Celle-ci est bordée, de part et d'autre, d'un trottoir étroit (surélevé ou non). Les bâtiments sont implantés à une certaine distance de la chaussée, inégale d'une parcelle à l'autre. Cet espace semi-privé, semi-public est "l'usoir". Il est d'origine agricole et sert, dans les fermes encore en exploitation, d'espace de travail, de manœuvre et de dépôt. Dans les bâtiments qui ont changé d'affectation, il prend les fonctions les plus diverses: jardin, places de stationnement, avant-plan de magasin, etc... (cf. fig. 5). Il est manifestement polyfonctionnel. De manière générale, il constitue un espace "ouvert", c'est-à-dire sans clôture et a un revêtement minéral (asphalte, pavés, gravier). Il peut à l'avenir maintenir son statut ambigu, se privatiser ou s'intégrer complètement à l'espace public. C'est la marge de réaménagement du futur espace central de Chezeaux (cf. fig. 2 et 3).

Les cours intérieures

Si l'usoir constitue une sorte "d'avant" en relation avec la rue et la communauté, la cour est traditionnellement située à "l'arrière" des bâtiments. La cour est autant un espace de transition entre la ferme et les champs qu'un espace de manœuvre et de dépôt entre des bâtiments agricoles (cf. fig. 6).

En renforçant les communications transversales à la rue, les cours deviennent un élément important du réseau des espaces publics. Dans l'hypothèse de la construction de nouveaux bâtiments d'habitation, les cours pourraient servir d'accès et d'espace de transition entre les nouveaux bâti-

ments et la rue (cf. fig. 3). Pour éviter un caractère exclusivement routier, les cours seront aménagées sans marquage au sol, avec une arborisation partielle et une variété dans les matériaux et les délimitations. Ce parti pris constituerait une alternative à la traditionnelle rue de desserte d'un quartier résidentiel tout en respectant la structure villageoise. Les potentialités d'usage et de vie sociale d'une cour sont plus riches que celles d'une rue de desserte bordée de thuyas...

Conclusion

Chaussée, trottoirs, usoirs, fronts de rue et cours intérieures, vergers et champs, reliés à l'espace de la rue par de nombreux accès latéraux, cette succession d'éléments caractéristiques met en évidence que la "limite" entre l'espace public et les espaces privés a une épaisseur, une richesse, comparable en de nombreux points à la lisière des forêts. De plus c'est une donnée que l'on ne peut que respecter parce qu'il s'agit d'éléments qui ne s'effacent que très difficilement et qui, - est-il nécessaire de le souligner ? - sont tout à fait aptes à servir de base pour l'aménagement futur de ce type de centre de localité. ■



Fig. 4: Les fronts de rue



Fig. 5: "L'usoir"



Fig. 6: La cour

¹ Un ambiguïté subsiste entre "domaine public" et "espace public". Le caractère juridique du sol n'a pas grand chose à voir avec son usage (cf. fig. 1). Les architectes recourent aux termes d'espaces "semi-privés" et "semi-publics" pour expliquer les nuances d'usage sur les espaces compris entre l'appartement et le cœur de la rue. Or ces espaces sont presque tous sur fonds privé. La limite entre public et privé s'exprime donc autrement que par l'abornement cadastral. Les termes de frange, de zone de transition, de lisière sont d'ailleurs plus significatifs que celui de limite.

² "L'usoir" est un terme français. Aucun terme spécifique ne semble exister pour les villages vaudois. Les plans cadastraux intitulent "place", parfois "cour", le dégagement entre le bâtiment et le domaine public. Le "devant-l'huis" est utilisé pour l'espace protégé par l'avant-toit du bâtiment.

►Philippe Gasser
urbaniste, ingénieur en
transport SVI, dipl EPFL
Roland Ribi & Associés
SA, aménagistes et
ingénieurs-conseils
Lausanne